

## **Préalables à l'exécution du calendrier électoral 2025-2026**

L'exécution du calendrier ci-joint est conditionnée par la réalisation des deux (2) accomplissements suivants :

### **1. Climat sécuritaire acceptable**

Pour organiser les élections sur tout le territoire, le Conseil Electoral Provisoire doit pouvoir accéder à toutes les communes et sections communales du pays et y opérer pendant toute la durée du processus. Plus précisément, se déplacer en toute sécurité et travailler jour et nuit partout dans les Bureaux Electoraux Départementaux (BED), les Bureaux Electoraux Communaux (BEC) et les centres de vote.

Un total de 23 communes réparties dans les départements de l'Ouest (12), de l'Artibonite (8), du Centre (3) et du Nord-Ouest (1) sont aujourd'hui sous le contrôle des bandits armés. Dans certains cas (Croix-des-Bouquets, Gressier, Petite Rivière de l'Artibonite par exemple), l'État (Direction Générale des Impôts, Police Nationale d'Haïti etc.) est totalement absent. Le CEP ne peut donc pas installer et faire fonctionner un BEC dans des environnements aussi hostiles ni y mettre en place des postes d'inscription. Rappelons que les départements de l'Ouest et de l'Artibonite représentent 54% de l'électorat national. Encore faut-il constater que la situation sécuritaire actuelle a des incidences majeures sur la logistique électorale.

Un climat sécuritaire acceptable sous-entend, entre autres, la sécurité pour les conseillers électoraux et pour tout le personnel impliqué dans le processus, pour les différentes structures et infrastructure du CEP à travers le pays, pour les candidats et les candidates, pour les électeurs ; la sécurisation du transport des matériels sensibles et non-sensibles avant et après le jour du vote.

### **2. Disponibilité des moyens financiers**

Le budget est un pilier important du processus électoral. Organiser des élections en Haïti implique de gérer simultanément de multiples urgences qui requièrent des actions rapides dans toutes les régions du pays. L'accès à des moyens financiers au quotidien augmente l'efficacité du CEP dans la conduite du processus électoral. Le respect des délais convenus dans le calendrier nécessite la connaissance et l'allègement des procédures de décaissement.

L'institution électorale doit disposer de ses propres moyens financiers pour gérer certaines activités et les imprévus susceptibles de se présenter lors de l'exécution du calendrier électoral.

Fin. -